Envoyé en préfecture le 06/03/2026
Reçu en préfecture le 06/03/2026
Publié le
ID : 035-213502768-20260227-D_11_2026_18-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE SAINT-GONDRAN

Nombre de conseillers en exercice : 11
Nombre de présents : 09
Nombre de votants : 11

L'an deux mille vingt-six, le 27 février à 18h30, le Conseil Municipal de la commune de SAINT-GONDRAN dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, dans le respect des règles sanitaires en vigueur, sous la Présidence de M. Yannick LARIVIERE-GILLET, Maire de SAINT GONDRAN, en suite de convocations en date du 23 février 2026 dont un exemplaire a été affiché à la porte de la mairie le même jour.

Présents : Mmes – M.

Yannick LARIVIÈRE-GILLET		Alexandrine PANNARD-LAUNAY
Laurent GUILLEMOIS	Jean-Michel MOLINIER	Stéphane MESLIF
Christophe HELBERT	Muriel CHÉNEDÉ	
Myriam HAMON	Nadège COULANGE	

Étaient Absents Excusés : M. Serge BUSVELLE et Mme Laëtitia MASSON.
Était Absent : Néant.
Procurations (2) : M. Serge BUSVELLE a donné pouvoir à M. Laurent GUILLEMOIS et Mme Laëtitia MASSON a donné pouvoir à M. Christophe HELBERT.

Autre personne présente : Mme Christine DELABROSSE, secrétaire générale de mairie, auxiliaire du secrétaire de séance.

Objet : Indemnités de fonction des élus – Répartition de l'enveloppe globale 2025
Délibération N°11/2026/18

Rapporteur : M. Yannick LARIVIERE-GILLET

M. le Maire rappelle qu'il y a obligation de présenter un état annuel des indemnités perçues par des élus (N-1) dans le cadre de leur fonction avant l'examen du budget de la collectivité. Cet état doit mentionner les sommes effectivement perçues sur l'année N-1 au titre de tous types de fonctions exercées (indemnités de fonction ou toutes autres formes de rémunération) distinguées par nature (indemnités de fonction, remboursements de frais) en euros et en brut, par élu et par mandat ou fonction.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par 11 voix POUR dont 2 procurations, 0 ABSTENTION et 0 CONTRE :

⇨ **Reconnaît** avoir pris connaissance de l'état précité et ci-après annexé.

Publié le 02 mars 2026
Pour extrait conforme,
Le Maire,
Yannick LARIVIERE-GILLET

Le registre dûment signé,
Le Maire,
Yannick LARIVIERE-GILLET

Commune de Saint Gondran **Population totale : 638 habitants au 1er janvier 2025**

Tableau des indemnités de fonction ou toutes autres formes de rémunération perçues des élus du conseil municipal -Année 2025

Fonction	Nom	Prénom	Taux de l'indice Brut terminal de la Fonction publique	Montant Brut perçu
Maire au 23/05/2020	LARIVIERE-GILLET	Yannick	40.30 %	19 878,48 €
1er Adjoint au 23/05/2020	GUILLEMOIS	Laurent	8.50 %	4 192.68 €
Second Adjoint au 01-06-2022	HELBERT	Christophe	7,00 %	3 452,88 €
3ème Adjoint au 23/05/2020	HAMON	Myriam	7.00 %	3 452,88 €
Conseiller Délégué au 01/08/2022	MOLINIER	Jean-Michel	3,20 %	1 578,48
Conseiller Délégué au 01/08/2022	MASSON	Laëtitia	3,20 %	1 578,48
TOTAL GÉNÉRAL				**34 133,88 €**

Référence de l'indice brut terminal de la Fonction Publique (indice brut 1027 au 01-01-2024 = 4 110,52 €)

Envoyé en préfecture le 06/03/2026
Reçu en préfecture le 06/03/2026
Publié le
ID : 035-213502768-20260227-D_11_2026_18-DE